



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 18 janvier 2022]**

Date de la convocation

12 janvier 2022

Date d'affichage

19 janvier 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Pierre TRANIER, Martine VIOLETTE, Arnaud ELGOYHEN, Jean-Marc AGUERRE

**Absents** : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

**N° 012/ 2022**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Réhabilitation en 2 logements sociaux du bâtiment sis 31 avenue Rhin et Danube – modification de bail Commune/Habitat Social PACT 81**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération du Conseil Municipal n°37/2021 du 30 mars 2021, il a été décidé de conclure un bail emphytéotique pour une durée de 35 ans avec la SA Habitat Social PACT 81 pour permettre la réalisation de travaux d'aménagement de 2 logements locatifs sociaux dans la propriété communale sise 31 avenue Rhin et Danube.

Par mail du 24 novembre dernier, la société Habitat Social PACT 81 a informé la Commune que le contexte d'augmentation des coûts de travaux les conduit à modifier leur mode de financement initial (financements d'Etat, des EPCI, des Communes, des Conseils départemental et régional, des caisses d'Allocations Familiales, des Dépôts et Consignations, et de la Fondation Abbé Pierre) par un financement de la Fondation Abbé Pierre et de l'ANAH, ce qui leur permettra d'obtenir davantage de subventions.

En conséquence, le type d'acte à conclure, en lieu et place du bail emphytéotique prévu initialement, est un bail à réhabilitation qui est un bail réservé à l'amélioration et à la réhabilitation de l'habitat social.

En effet, il permet aux propriétaires publics ou privés de confier à un organisme dont l'objet est de contribuer au logement des personnes défavorisées de s'engager à réaliser dans un délai déterminé des travaux d'amélioration sur leur immeuble et à le conserver en bon état d'entretien et de réparations. Il présente le double avantage de réinsérer sur le marché du logement un bien qui, autrement, en serait resté exclu, tout en créant de l'habitat social, auquel il est destiné de par la qualité du preneur.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de :

- Modifier la délibération n°37/2021 du 30 mars 2021 relative à la réhabilitation en 2 logements sociaux du bâtiment situé 31 avenue Rhin et Danube, parcelle cadastrée section MN n°177p, afin de conclure un contrat de bail à réhabilitation, d'une durée de 35 ans, avec la société Habitat Social PACT 81,
- Conclure, en lieu et place d'un bail emphytéotique, un bail à réhabilitation avec la SA Habitat Social PACT 81 pour permettre la réalisation de l'opération susvisée,
- Confier la rédaction dudit bail à réhabilitation à la SCP LARTIGUE-CHABBERT et LANNES, notaires à Albi.

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier la délibération du Conseil Municipal n°37/2021 du 30 mars 2021 relative à la réhabilitation en 2 logements sociaux du bâtiment situé 31 avenue Rhin et Danube, parcelle cadastrée section MN n°177p,

**DECIDE** de conclure, en lieu et place d'un bail emphytéotique, un bail à réhabilitation avec la SA Habitat Social PACT 81 pour permettre la réalisation de l'opération susvisée,

**PRECISE** que les autres dispositions demeurent inchangées,

**CONFIE** la rédaction dudit bail à réhabilitation à la SCP LARTIGUE-CHABBERT et LANNES, notaires à Albi,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer au nom de la Commune, tout document nécessaire à la conclusion de ce bail à réhabilitation.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 19 janvier 2022**